

SERVICE ACTION ÉDUCATIVE À DOMICILE

SECTEUR
ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

2, rue du Colonel-Gassin
06300 Nice
Tél. 04 93 62 21 12
aed@fondationdenice.org



FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



En 2020, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 382 collaborateur·rice·s répartis sur 26 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 23,7 millions d'euros, la Fondation a accompagné 10717 personnes en 2020 et gère 387 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

Nos interventions se déclinent dans trois secteurs d'activités

Le secteur Accompagnement social et médico-social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

SECTEUR 1

Accompagnement social et médico-social

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Chrs, halte de nuit Bruno Dubouloz, Act)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Asll, équipe mobile prévention des expulsions)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Cada, Huda)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Caarud, Csapa)

En 2020, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- Santé/addictions • Hébergement/logement • Asile/insertion

Le secteur Accès à l'emploi repose sur le principe de "l'emploi d'abord", selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie.

SECTEUR 2

Accès à l'emploi

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Mettre en situation de travail (atelier d'adaptation à la vie active, ressourcerie Actes Ressources, chantier d'insertion dans la vente, entreprise d'insertion dans le second œuvre du bâtiment)
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)
- Accompagner vers l'emploi particulièrement les allocataires du Rsa (Flash emploi, Appui intensif emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi)
- Créer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, service Entreprise +)
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Centre de pré-orientation)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules

En 2021, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- La relation entreprises • La mise en situation de travail • L'accompagnement vers l'emploi



Le secteur Enfance-Jeunesse-Familles rassemble divers établissements de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent·e·s, jeunes majeur·e·s confié·e·s notamment par l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux familles.

SECTEUR 3

Enfance-Jeunesse-Familles

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs et les guider vers l'autonomie (maison d'enfants à caractère social)
- Assurer la mise à l'abri et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (16 à 25 ans), en grande précarité (plateforme de services aux jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et leurs familles (Aed, Pad)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Actes-Pélican)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération

En 2021, il s'est structuré autour de deux domaines d'activités stratégiques :

- L'enfance • La jeunesse afin de rendre plus lisible une logique de parcours.

Le siège social

Le siège social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions support :

- La direction des ressources humaines
- La direction administrative et financière
- La direction immobilière

qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des deux orientations stratégiques de la Fondation

1 – Le développement du pouvoir d'agir dans le but de

- **Renforcer le pouvoir d'action et de décision** des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- **Réinventer l'identité managériale** de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360°, c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié·e en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui
- **Favoriser des comportements responsables** (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salarié·e·s et des personnes accompagnées

2 – L'innovation sociale afin de

- **Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement** de la cellule Projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables
- **Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages** favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion

Les grandes réalisations 2020

Le fait marquant de l'année 2020 fut la gestion d'une crise inédite engendrée par l'épidémie du Covid-19 qui a été révélateur de cohésion et facteur de créativité.

Passé l'effet de sidération, nous avons organisé la poursuite de l'activité grâce à des équipements de protection en stock, la cohésion des équipes de cadres et l'engagement de tous nos professionnels. L'activité des services fut dégradée, adaptée mais continue pour permettre aux publics accompagnés de continuer à trouver des lieux de mise à l'abri, d'écoute et de soutien.

Au niveau de l'organisation, dès le mois de juin, nous avons engagé la transformation de la direction de l'immobilier qui a intégré la direction technique pour nous doter d'une expertise accrue en matière de captation de logements, de gestion locative et de suivi de travaux.

Les secteurs ont également poursuivi leurs réorganisations pour donner plus de lisibilité à nos interventions autour de domaines d'activités stratégiques.

De nouvelles actions et expérimentations ont vu le jour malgré le contexte et nous avons été retenus par nos partenaires financeurs sur l'accompagnement global des réfugiés (plan national d'investissement dans les compétences), un accès direct de la rue au logement pour des Sdf (financement Ddcs), des ambassadeurs écogestes pour lutter contre la précarité énergétique (Département), l'accompagnement des 16-18 ans par la plateforme de services aux jeunes, l'équipe mobile emploi (crédits du plan pauvreté)...

La catastrophe climatique de l'automne a également frappé nos familles de migrants installées dans la vallée de la Roya et a nécessité des interventions urgentes et croisées de notre service Migrants et de la direction de l'immobilier pour sécuriser les relogements.

Cette dynamique et ce développement continu, malgré une année sombre à bien des égards, sont un signe fort de la vitalité de notre Fondation grâce à l'engagement et l'inventivité de chacun et chacune de ses salariés.

Les perspectives 2021

- La création d'un poste de responsable de communication et levée de fonds doit permettre le développement d'une nouvelle stratégie pour accroître la notoriété de la Fondation et lui permettre de financer de nouveaux projets avec des fonds privés, du mécénat.
- Nous poursuivons nos travaux liés à la réorganisation hiérarchique avec la création de domaines d'activités stratégiques induisant de mieux préciser les missions à chaque étage de la ligne managériale, en poursuivant la logique de fonctionnement en intelligence collective.
- 2021 sera l'année de diffusion et d'appropriation de notre charte du développement du pouvoir d'agir coconstruite sur un mode participatif. Dans cette logique, un guide de pratiques à l'usage d'habiter a été réalisé par un groupe de salariés représentatif.
- Nous engagerons également une réflexion pour renforcer l'attractivité de nos métiers et diversifier nos profils face à l'arrivée de nouvelles générations avec de nouvelles attentes, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.
- L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique, l'aller-vers s'enrichira de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, le rétablissement, l'accompagnement individualisé à l'emploi (*Individual Placement and Support*), qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Quoi de plus motivant que redonner espoir dans cette période d'incertitude ?
Ce sera notre projet commun pour 2021.

Table des matières

I – PRESENTATION DE L’AED ET DE SES MISSIONS	1
1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS	1
1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE	3
II – ACTIVITE	4
2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	4
2.1.1 ADMISSIONS ET FINS DE MESURE	5
2.1.2 MESURES EXERCEES PRECEDEMMENT.....	6
2.1.3 NOMBRE D’ENFANTS SUIVIS PAR TERRITOIRE.....	6
2.1.4. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES	7
2.1.5 ORIGINE DE LA DEMANDE.....	9
2.1.6 LES OBJECTIFS 2020	9
2.1.7 DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE LA MESURE	11
2.1.8 FIN DE MESURES : MOTIFS D’ARRET, ORIENTATION.....	11
2.1.9 LES DEMANDES D’EXTENSION DE MESURE.....	12
2.1.10 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT.....	12
2.1.11 LES READMISSIONS.....	12
2.2. PROJETS REALISES EN 2020.....	13
2.2.1 – ACTIVITE DU SERVICE DURANT LE CONFINEMENT.....	13
2.2.2 - ACTIVITES EDUCATIVES COLLECTIVES	14
2.2.3 - ACTIVITES EDUCATIVES NON COLLECTIVES.....	14
2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES	15
2.3.1–RESSOURCES HUMAINES	15
2.3.2 SUPERVISION / FORMATIONS /COLLOQUES	22
2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES.....	24
2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS	25
III – CONCLUSION.....	27

I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS

1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

L'Aide Educative à Domicile est une prestation d'aide sociale à l'enfance prévue par l'article L 222-3 du code de l'action sociale et des familles : « *L'aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent* ».

Cette mission vise des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

Elle ne peut être attribuée qu'à la demande ou avec l'accord de la personne détentrice de l'autorité parentale et qui a la garde effective de l'enfant.

C'est une démarche d'accompagnement et d'aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l'AED :

- **S'assurer** de la santé, de la sécurité et de l'amélioration du développement de l'enfant dans le cadre familial et dans son environnement,
- **Soutenir** les parents pour qu'ils exercent leur autorité parentale de manière adaptée,
- **Aider** les parents à surmonter leurs difficultés matérielles et morales et leur donner la possibilité de développer leurs propres compétences en matière d'éducation et de protection,
- **Mobiliser** autour de l'enfant et de la famille un réseau de proximité ou des lieux ressources de droit commun, notamment pour les familles isolées,
- **Recueillir** systématiquement le point de vue de l'enfant, l'entendre sur les décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Les objectifs de l'AEDR :

- Porter un processus de changement dans la dynamique familiale en intervenant par une action plus appuyée sur l'ensemble des domaines précités de l'AED avec un rythme d'intervention plus soutenu que pour l'AED simple (une fois par semaine sur une durée limitée à 6 mois renouvelable à concurrence de 12 mois) avec la possibilité d'un hébergement exceptionnel et de très courte durée qui devra être subordonné à l'accord des parents et du responsable de la MSD concernée.

L'hébergement exceptionnel doit être motivé pour :

- Désamorcer une situation de crise,
- Faire face à une impossibilité temporaire du ou des parents, en lien avec les objectifs d'intervention et le projet familial.

L'hébergement exceptionnel ne pourra se réaliser qu'en fonction des places disponibles sur les internats de la Fondation, conformément aux arrêtés des établissements et aux tranches d'âges autorisées soit de 6 à 13 ans à l'internat de la MET, de 14 à 18 ans sur la VMA et la GUITARE.

Les modalités

L'A.E.D. est une mesure administrative qui se met en place après une évaluation de la situation par la Maison des Solidarités Départementales (M.S.D.) référente, à la demande des parents ou sur proposition de la M.S.D.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales (RMSD) qui missionnent une équipe d'AED pour exercer une mesure de 6 mois. Ces mesures peuvent être renouvelables deux fois.

L'A.E. D de la Fondation de Nice - Actes intervient sur l'ensemble de la ville de NICE et le secteur Est des Alpes-Maritimes ; ce territoire était couvert par 10 MSD. Au cours de l'année 2018, le regroupement des MSD de l'Ariane et de Saint-André, sous la dénomination de MSD des Paillons, a réduit le nombre de MSD à 9, sans pour cela apporter de changements au territoire concerné précédemment.

1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE

- Dénomination : **Action Educative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
📠 04 93 62 33 64
✉ aed@fondationdenice.org
- Création du service : 1^{er} juillet 2004
- Capacité d'accueil : Mesures d'AED 149 enfants
Mesures d'AED Renforcées 16 enfants.
- Age : de la naissance à 18 ans
- Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des dimanches et des jours fériés.
- ☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
- ☞ **Horaires d'intervention** : de 8H30 à 20h00
- Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi
- Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Convention Collective : CCN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

→ Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des MSD. L'équipe d'AED n'a pas la maîtrise des admissions ni des flux induits.

→ Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- La mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- La mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou par la RMSD après avis du service de l'AED.

2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

	2019	2020
Effectif au 1er janvier	140	128
Effectif au 31 décembre	128	129
Nombre d'enfants suivis durant l'année dont :	297	263
AED simples	285	235
AED renforcées	12	28
Taux d'activité	76,6 %	77,5 %

On peut observer une légère augmentation du nombre de mesures pour l'année 2020 malgré la crise sanitaire et les restrictions liées aux deux confinements. En lien avec les services de l'enfance, nous avons continué à prendre des familles en charge en adaptant le protocole d'AED à cette situation :

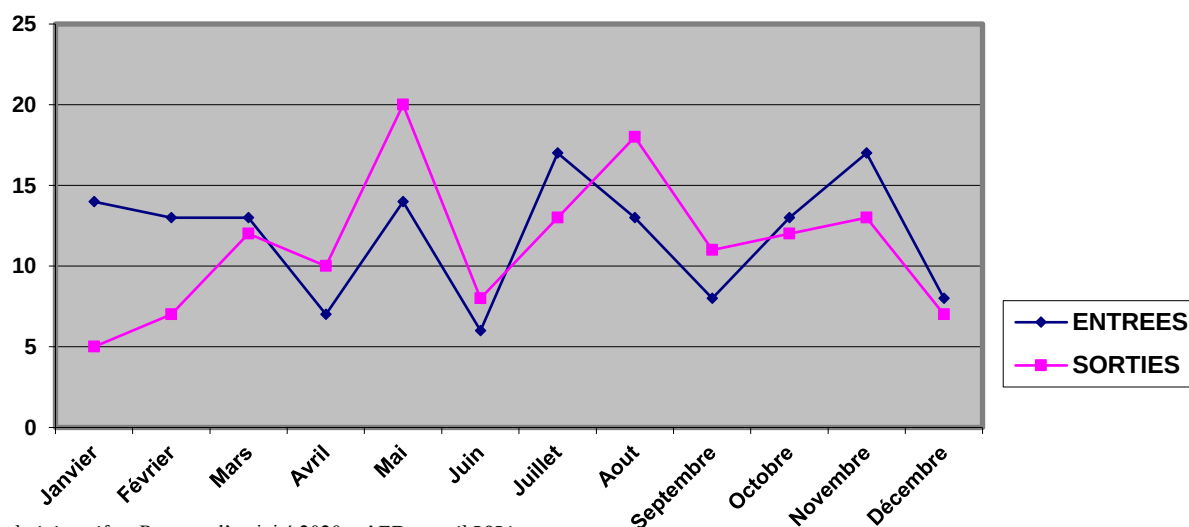
- Les entretiens d'admission ont été effectués par téléphone,
- Maintien des VAD nécessitant une intervention,
- Les autres VAD ont été la plupart du temps effectuées en extérieur.

Situations	2019	2020
Admissions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	158	143
Dont mesures initiales de 1 an	0	0
Dont mesures initiales de 9 mois	0	0
Dont mesures initiales de 6 mois	158	143
Dont mesure initiale de 5 mois	0	0
Mesures renouvelées dans l'année	116	108
Arrêts de mesures durant la même période	174	136
Dont entrées-sorties	51	35
Nombre d'enfants suivis durant l'année	297	263
Nombre de familles correspondantes	211	187
Moyenne annuelle de mesures	130	130
Durée moyenne de séjour	259	263
Nombre de journées réalisées	46136	46674

Comme observé, nous réalisons une petite augmentation du nombre de journées : 538, malgré une baisse du nombre d'enfants suivis. Ceci s'explique par l'augmentation de la durée moyenne du séjour (qui passe de 259 à 263 jours).

2.1.1 Admissions et fins de mesure

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<u>ENTREES</u>	14	13	13	7	14	6	17	13	8	13	17	8
<u>SORTIES</u>	5	7	12	10	20	8	13	18	11	12	13	7



Ce graphique nous permet d'avoir une lisibilité de l'évolution de l'activité sur l'année 2020.

On peut expliquer le tracé ainsi :

- Une baisse significative du nombre d'entrées au mois d'avril,
- Une forte augmentation du nombre de sorties au mois de mai,
- Une baisse très importante des entrées et des sorties à la mi-mai,
- Une forte augmentation des admissions à la mi-juin.

2.1.2 Mesures exercées précédemment

Parmi les enfants accueillis au cours de l'année 2020, 22 avaient bénéficié d'une mesure antérieure :

- AED : 10
- AEMO : 5
- Hospitalisation / CPJA / CMP / MDA : 2
- MJIE : 1
- MECS : 1
- Placement familial : 3

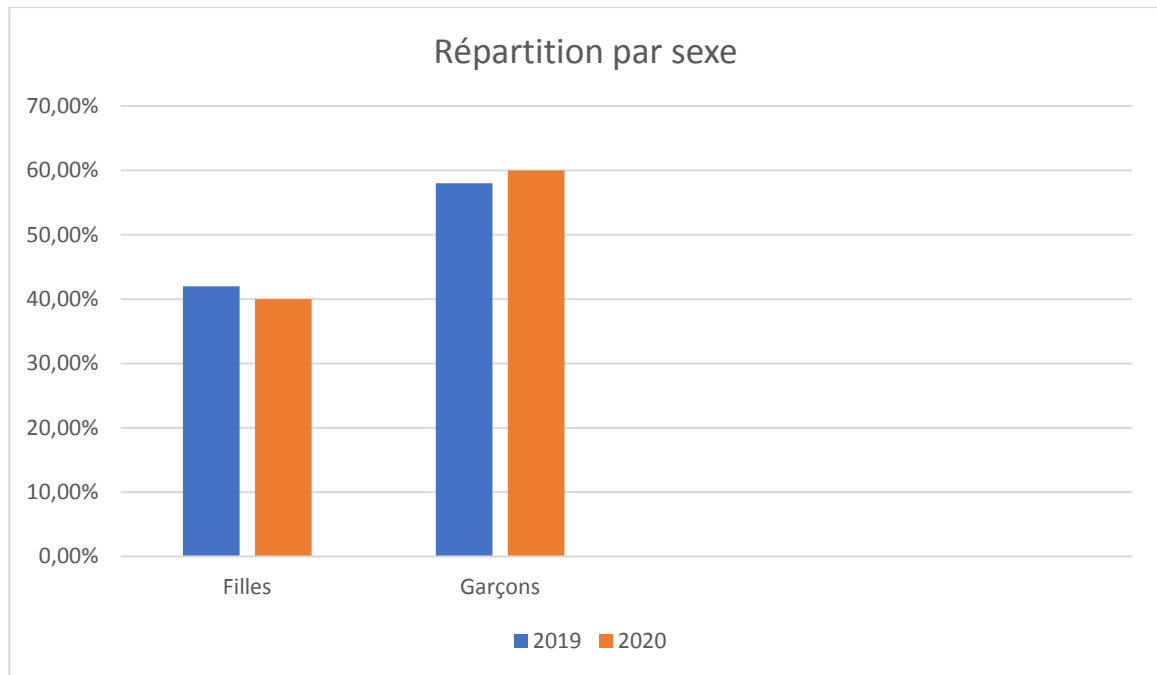
Cela représente 8% des enfants suivis. On peut constater que, sur les 22 situations, 15 avaient bénéficié de mesures AED ou AEMO.

2.1.3 Nombre d'enfants suivis par territoire

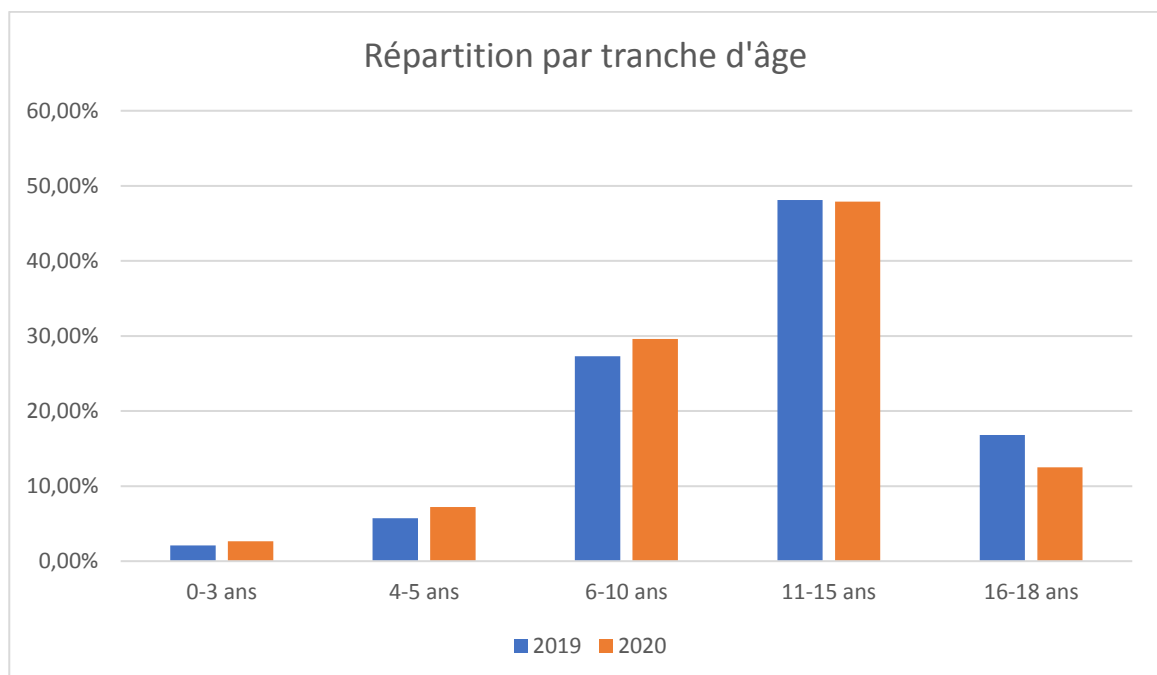
MSD	Nombre d'enfants en 2020	% en 2020
Nice Lyautey	47	18 %
Nice Ouest	20	7,5 %
Les Paillons - Saint-André	29	11 %
Les Paillons - Ariane	12	4,5 %
Nice Magnan	20	7,5 %
Menton	27	10 %
Les Vallées	23	9 %
Nice Port	27	10 %
Nice Centre	25	9,5 %
Nice Cessole	33	13 %
TOTAL	263	100 %

Au vu de notre situation géographique, l'est de Nice, notre service travaille essentiellement avec les territoires 3 et 5. Sur ces territoires, les MSD de Nice Lyautey et de Nice Cessole sont les plus importantes avec respectivement 47 et 33 mesures chacune. Elles représentent 31 % des mesures suivies par notre service.

2.1.4. Profil des enfants et des familles



Contrairement à l'an dernier, on peut observer pour 2020 une légère augmentation du nombre de garçons suivis.



La tranche d'âge 11-15 ans reste la plus représentée avec presque 50 % de nos mesures d'AED.

Statut familial

Pour les 187 familles concernées, on dénombre :

☞ Vivant en couple :	47 familles soit 25 % en 2020 (21,8 % en 2019)
☞ Dont familles recomposées :	16 familles soit 8,5 % en 2020 (13,7 % en 2019)
☞ Familles monoparentales :	132 familles soit 70,5 % en 2020 (76,8 % en 2019)

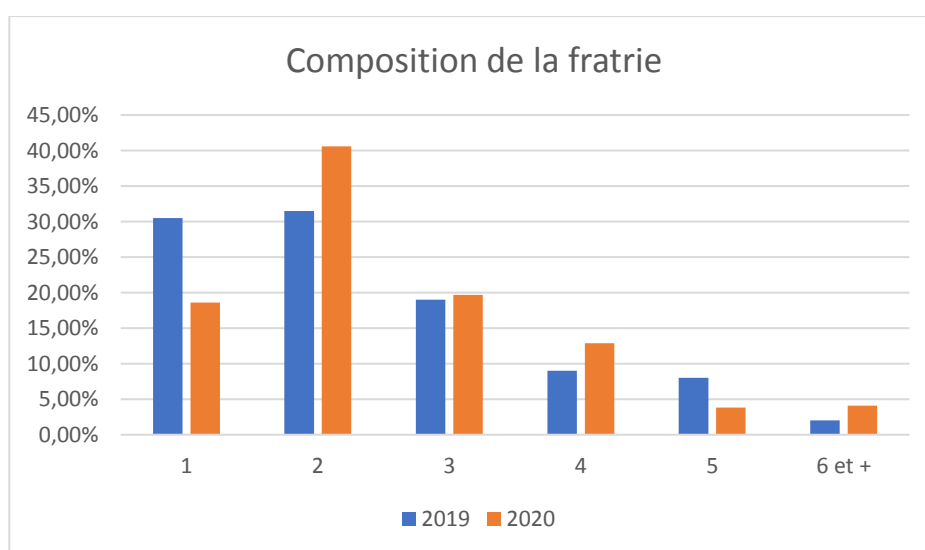
Nous repérons une augmentation des familles constituées par des couples avec 25 % pour 2020 (21 % pour 2019) et une baisse des familles monoparentales de presque 7 %. Ces dernières restent tout de même de très loin la majorité des familles suivies par notre service avec 70 % des mesures.

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 71 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	4,8 % (5,6 % en 2019)
☞ Invalidité ou indemnités SS	3,7 % (2,8 % en 2019)
☞ Minima sociaux	30 % (33,5 % en 2019)
☞ Retraité	2,7 % (2,2 % en 2019)
☞ Salarié	58,8 % (55,9 % en 2019)

Sur les 71 % de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 59 % des mesures (contre 56 % pour 2019). On observe également une légère baisse du nombre de familles touchant des minima sociaux (30 % en 2020 contre 33 % pour 2019).



En 2020, on observe que 40 % des familles est composée de 2 enfants.

2.1.5 Origine de la demande

Remarque

Les différentes rubriques ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le dossier de demande de mise en œuvre de la mesure d'AED de la MSD.

SIGNALEMENTS A L'ORIGINE DES DEMANDES D'AED	2019 (211 familles)	2020 (187 familles)
Education Nationale	42,6 %	35,8 %
119 et 112	1,4 %	0,6 %
Services médicaux (dont CMP)	8,5 %	9 %
Police	3,3 %	4,8 %
Prévention	10,9 %	18,3 %
Demandes des familles	33,3 %	31,5 %

Les demandes à l'initiative des familles ont encore baissé, passant de 33 % à 31 %. Malgré une baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, l'Education Nationale reste de loin, pour 2020, à l'origine de 46 % des mesures.

2.1.6 Les objectifs 2020

Dans ce tableau, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2020.

Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 263 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

RELATION - COMMUNICATION INTRAFAMILIALE	2019	2020
Communication intrafamiliale	44 (19 %)	41 (20 %)
Communication couple	19 (9 %)	22 (11 %)
Relation au sein de la fratrie	25 (11%)	21 (10,5 %)
Relation mère/enfant	52 (23%)	50 (25 %)
Relation père/enfant	29 (13 %)	31 (16 %)
Reprise du lien avec le père ou la mère	4 (2 %)	3 (1,5 %)
Place dans la famille (intervention systémique)	51 (23 %)	33 (16 %)
TOTAL	224	201
SOUTIEN A LA PARENTALITE		
Restaurer l'autorité parentale	23 (11 %)	23 (12 %)
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	162 (78 %)	157 (83 %)
Favoriser cohérence éducative entre parents	22 (11 %)	9 (5 %)

TOTAL	207	189
SCOLARITE		
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	103 (57 %)	74 (55 %)
Mise en place d'un soutien scolaire	19 (11 %)	3 (2 %)
Favoriser le lien parents/école (médiation)	32 (18 %)	26 (19 %)
Re-scolarisation	3 (0,5 %)	2 (1 %)
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	19 (11 %)	19 (14 %)
Apprentissage-préparation vie professionnelle	6 (1,5 %)	13 (9 %)
TOTAL	182	137
ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE		
Prise en charge en établissements médico-sociaux	15 (14 %)	39 (29 %)
Prise en charge en hôpital de jour	0	2 (1,5 %)
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	88 (86 %)	89 (68 %)
TOTAL	103	130
DIVERS		
Socialisation	76 (37 %)	65 (37 %)
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	78 (38 %)	66 (37 %)
Aide à la gestion du budget	10 (5 %)	8 (5 %)
Accompagnement dans les démarches administratives	40 (20 %)	37 (21 %)
TOTAL	204	176

Ces chiffres nous amènent à faire les remarques suivantes :

Pour la rubrique Relation - communication intrafamiliale :

- Une légère augmentation de la problématique « communication du couple ». Les situations suivies autour de cette difficulté sont passées de 9 % en 2019 à 22 % pour 2020.
- Une légère baisse pour les difficultés de relation au sein de la fratrie. Nous sommes passés de 25 % en 2019 à 21 % en 2020
- Une forte baisse pour les besoins de mise en place d'un soutien scolaire. Nous passons de 11 % pour 2019 à 2 % pour 2020

En ce qui concerne le Soutien à la Parentalité, on peut relever que la principale difficulté reste l'accompagnement éducatif qui représente 83 % des situations. Ce chiffre, déjà important sur 2019, a encore progressé de 6 %.

On peut aussi sortir de ce tableau le chiffre important qui concerne l'objectif de mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP). Pour cette année, nous avons une forte baisse : de 85 % des enfants en 2019, nous passons à 68 % en 2020.

Enfin, comme l'an dernier, nous remarquons, dans la rubrique « divers », l'objectif l'aide à la gestion du budget qui a encore baissé.

2.1.7 Difficultés rencontrées au cours de la mesure

	2019	2020
Déscolarisation	14	14
Addictions	6	7
Problèmes économiques	8	7
Non adhésion	29	26
Fugues	4	4
Violence de l'enfant	3	6
Violence intra-familiale	9	18
Maltraitance	6	4
Manque significatif d'autonomie	9	16
Parentification de l'enfant	2	7

Comme pour l'exercice précédent, la principale difficulté rencontrée par les éducateurs de l'AED est la non-adhésion des familles.

2.1.8 Fin de mesures : motifs d'arrêt, orientation

MOTIF DE SORTIE	2019 (174 sorties)	2020 (136 sorties)
Mesure à échéance	110 (63 %)	81 (60 %)
Arrêt par la famille	15 (9 %)	8 (5 %)
Arrêt à l'initiative de l'AED	12 (7 %)	5 (4 %)
Arrêt par consentement mutuel	7 (4 %)	4 (3 %)
Arrêt à l'initiative de la MSD	9 (5 %)	7 (5 %)
Décision magistrat	9 (5 %)	4 (3 %)
Majorité	3 (2 %)	1 (1 %)
Départ hors département	5 (3 %)	5 (4 %)
Prise en charge impossible à exercer	4 (2 %)	21 (15 %)

La baisse observée l'an dernier se confirme pour la sous-rubrique « Arrêt à l'initiative de l'AED ». Les chiffres de l'année 2020 sont encore en baisse par rapport à 2019. Même remarque pour « l'arrêt par consentement mutuel ».

ORIENTATION EN FIN DE MESURE	2019 (174 sorties)	2020 (136 sorties)
Autonomie	108 (62 %)	80 (58,8 %)
Autre prise en charge	5 (2,9 %)	3 (2,3 %)
CHRS	0	0
Mesure judiciaire : AEMO	16 (9,3 %)	23 (16,9 %)
Mesure judiciaire : placement	7 (4,1 %)	6 (4,4 %)
Autres	9 (5 %)	4 (2,9 %)
Non connue	29 (16,7 %)	20 (14,7 %)

Contrairement aux chiffres de 2019, nous avons une remontée significative (on passe de 9 à 16 % en 2020) des orientations vers des mesures d'AEMO. Enfin, la baisse des placements, constatée pour certains enfants en 2019, se confirme pour 2020.

2.1.9 Les demandes d'extension de mesure

➡ Demandées et accordées : 4 enfants concernant 4 familles.

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou d'autres enfants de la famille qui montrent aussi des difficultés et de la souffrance, et pour lesquels un soutien peut s'avérer nécessaire.

Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

➡ Demandée et refusée : 0

2.1.10 Les demandes de renouvellement

- 108 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2020.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

2.1.11 Les réadmissions

- Réadmissions 3 mesures - 3 familles

2.2. PROJETS REALISES EN 2020

2.2.1 – Activité du service durant le confinement

Aux premières heures du confinement, les TS ont été mis en Télétravail avec suspension des VAD et maintien des contacts avec les familles par téléphone. Les VAD ont été maintenues pour les familles très isolées et en cas d'urgence. En concertation avec les MSD, nous avons continué à prendre des mesures avec une adaptation particulière au protocole d'AED :

- Fermeture du service au public,
- Réalisation des entretiens d'admission par téléphone,
- Remise des documents lors de visites spécifiques,
- Remise des documents signés par les familles dans un second temps.

Après la première phase de sidération, les travailleurs sociaux ont pu progressivement réaliser des VAD en extérieur afin de limiter les contacts en milieu clos. Dans l'ensemble, les familles ont respecté les consignes malgré certaines d'entre elles qui ont refusé tout contact par peur d'être infectées par la Covid19.

Dans les familles où il y avait de fortes tensions, et au-delà du soutien téléphonique important (notamment auprès d'adolescents sur 2 situations problématiques où il y avait de la violence au quotidien de la part des enfants), nous avons effectué :

- Des prêts de jeux de société. Certaines se sont bien saisies de cet « outil jeu » pour améliorer leur relation avec les enfants et travailler autour de l'intérêt du respect de la règle.
- Des sorties sur le temps du goûter et/ou du déjeuner pour pique-niquer à l'extérieur (jardin, plage), cela a permis de désamorcer les tensions provoquées par le manque d'espace au domicile.
- Des envois de liens aux familles concernant des activités à mettre en place avec leurs enfants, des films éducatifs, des expositions, des documentaires... à visionner pendant le confinement ainsi que des liens (TV ou internet) pour faire du travail scolaire à la maison d'une manière différente.
- Entretien téléphonique avec un médecin scolaire sur la situation d'un adolescent et ses inquiétudes quant au besoin de suivi psychologique à mettre en place.
- Entretien avec des psychologues du CMP pour faire le lien et la continuité des soins (notamment sur 2 situations).
- Poursuite de la mise en place d'une orientation en internat relais.

Un soutien particulier a été apporté aux parents en difficulté dans la gestion de la scolarité de leurs enfants. Avec la fermeture des établissements scolaires, nous avons constaté pour certaines familles un climat familial apaisé. N'ayant plus cette contrainte ni pression de la scolarité, certains parents ont, en effet, pu se consacrer à leurs enfants dans un environnement stabilisé. D'autres ont pu s'occuper des devoirs de leurs enfants. Pour ces familles, nous avons pu ainsi observer une amélioration des relations intrafamiliales.

Toutefois, pour bon nombre d'entre eux, l'arrêt de la scolarité n'a pas signifié l'arrêt des devoirs. Afin d'assurer la continuité pédagogique, les professeurs des écoles et collèges ont continué d'alimenter chaque enfant en devoirs via internet. Bien évidemment, les familles n'ont pas toutes une adresse mail, un ordinateur, une imprimante, etc. Au-delà, bien sûr, des contacts téléphoniques avec les établissements scolaires pour évoquer la situation particulièrement difficile de certains enfants et adolescents, nous avons apporté des aides pour l'achat d'ordinateurs. Plusieurs financements d'ordinateurs portables en lien avec l'association Actif 'Azur ont pu être effectués. Pour d'autres familles, il a fallu imprimer les documents car elles ne disposaient pas d'imprimantes à la maison.

Nous avons constaté également que, pour certains adolescents accompagnés, la relation par téléphone était très appréciée et plus bénéfique.

2.2.2 - Activités éducatives collectives

116 enfants ont bénéficié de ces activités de loisirs en 2020 contre 242 enfants en 2019.

Nous avons l'habitude de maintenir un accompagnement régulier avec un sens éducatif, en périodes de vacances scolaires. Les éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale proposaient des sorties éducatives collectives aux enfants et aux adolescents.

Pour l'année 2020, qui fut une période très particulière, avec deux confinements et des mesures de distanciation sociale, il nous a été impossible de maintenir tous ces temps d'accompagnement auprès des enfants suivis.

Malgré les périodes de confinement, nous avons pu effectuer 47 % des sorties par rapport à l'exercice 2019. Rappelons que ces activités nous permettent d'évaluer la capacité des enfants et adolescents à intégrer un groupe de pairs, leur sociabilité ainsi que leur adaptation. Elles permettent enfin aux professionnels de croiser les regards et les observations des enfants suivis.

2.2.3 - Activités éducatives non collectives

L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, et donc l'expression ainsi que la construction de la relation personnes accompagnées/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- La prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED ;
- De découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales et du positionnement éducatif des parents.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi, samedi et vacances) et en soirée ou entre 12h et 14h.

L'ensemble de l'équipe se rend disponible le samedi pour permettre la mise en œuvre des entretiens familiaux et des temps éducatifs.

Les objectifs peuvent différer en fonction de la présence ou non des parents à l'activité.

NB : Certaines activités se font en partenariat avec des organismes tels que « Les Enfants de Frankie ».

2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1–Ressources humaines

Présentation de l'évolution de l'organisation hiérarchique dans la Fondation

La proposition de réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation trouve son point de départ dans la réflexion menée par l'équipe de directeurs en mars 2019 à la lumière des évolutions à l'œuvre dans notre secteur.

Une problématisation liant l'évolution de la société en général, et plus particulièrement celle des prises en charge des bénéficiaires, des métiers du secteur social et notre modèle d'organisation qui se veut moins hiérarchique, apparaît indispensable pour envisager l'avenir autrement, faire évoluer notre organisation et ainsi anticiper les importants changements annoncés.

1.1. Dans notre secteur

-Evolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre » : l'accompagnement se veut plus inclusif, le développement du pouvoir d'agir (DPA) des personnes accompagnées est recherché à tous les niveaux y compris au niveau des enfants placés.

-Evolution des organisations et des modes d'intervention : on note plus de concurrence entre les associations liée à la logique des appels à projets. Pour faire face à la transformation de l'offre, il faut être plus pro-actif, innovant et créatif sur la dimension ingénierie de projets, fonctionner davantage dans des logiques de coopérations, s'ouvrir plus sur l'extérieur en synergie et créer des passerelles entre sanitaire et social, entre logement et emploi, soin et social.

-Evolution des diplômes : Après la refonte des diplômes de niveau IV et V, la réforme des diplômes du travail social se poursuit désormais avec les diplômes d'ES, d'ASS et d'EJE reconnus désormais à un niveau II et vient de fait fortement interroger aujourd'hui le cadre intermédiaire et son diplôme de référence le CAFERUIS.

Au sein de la Fondation

- Evolution du modèle managérial : depuis plusieurs mois déjà, l'organisation de la Fondation tend vers plus d'horizontalité et de nombreux chantiers engagés témoignent de cette évolution.

La Charte de la relation au travail, l'évaluation à 360° des cadres, le co-développement, la formation sur le développement du pouvoir d'agir, la mise en place d'outils d'intelligence collective ont plusieurs objectifs : favoriser le lâcher-prise des directeurs sur le processus de décision et l'initiative, accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ees soucieux du sens de leur travail, encourager l'écoute des salariés-ees et susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Les nouvelles organisations du travail qui voient le jour et les attentes des nouvelles générations de salariés qui intègrent nos services viennent d'ores et déjà s'inscrire dans cette dynamique et interroger le management de proximité :

-des groupes de travail associant tous les statuts et métiers sont privilégiés pour travailler de concert des problématiques et définir des modalités d'actions que ce soit pour de nouveaux projets, des initiatives de services, des réorganisations ...,

- des postes de coordinateurs ayant un statut de cadres se sont développés au sein de la Fondation : 23 cadres intermédiaires dont 2 coordinatrices en 2016 (290 salariés au 31/12/16), 27 cadres intermédiaires dont 10 coordinateurs/trices en 2019 (356 salariés au 31/12/19),
- astreinte étendue aux salariés non cadres du secteur Enfance-Jeunesse-famille,
- nomination de salariés non-cadres « référents relais »,
- expérimentation du télétravail et horaires variables

-Développement du pouvoir d’agir : Après le lancement du large chantier du développement du pouvoir d’agir qui est une orientation stratégique de la Fondation (formation de plus de 70 salarié(e)s cadres et non-cadres, séminaire des cadres et ses suites : poursuite de la formation, lancement en 2020 de groupes de travail pour définir le développement du pouvoir d’agir au sens de la Fondation aussi bien dans l’accompagnement du public que dans la relation managériale), il est désormais opportun d’interroger l’évolution de l’organisation hiérarchique dans la Fondation.

Le développement du pouvoir d’agir dans la relation managériale et dans l’organisation du travail est une des valeurs historiques de la Fondation. Elle vise à plus associer l’équipe à la chaîne de décisions et susciter des initiatives et des projets, sans avoir à demander la permission, pour autant qu’elles s’inscrivent dans nos valeurs.

Dans ce processus, la méthode essai-erreur est privilégiée. Ce management participatif n’induit pas que la proposition issue du groupe de travail sera toujours intégralement mise en œuvre ou suivie telle que présentée, le cadre reste décisionnaire et responsable. Il doit néanmoins veiller à bien expliciter ses choix à partir des propositions et réflexions du groupe de travail. C’est un grand changement dans les pratiques managériales qui nécessite de la méthode, de la transparence dans l’objectivation de la décision et un accompagnement au changement.

-Nécessité de créer des Domaines d’Activité Stratégique (DAS) dans chaque secteur pour mieux piloter l’activité et être force de propositions : Les secteurs sont actuellement organisés autour d’au moins 6 établissements et diverses actions, sans rapprochement et/ou mutualisation de missions et de compétences entre ces derniers, ce qui présente un déficit en termes de stratégie et de perspectives alors même que les missions, les financements et les publics sont proches en termes de problématiques. D’autre part, ce morcellement et cette séparation entre établissements/actions entraînent une parcellisation du pilotage global au niveau de la direction du secteur, répondant aux besoins et sollicitations des uns et des autres souvent en dehors de toutes démarches de cohérence plus globale. En termes de perspective, une réflexion quant à une restructuration prenant appui sur des domaines d’activité stratégique a émergé.

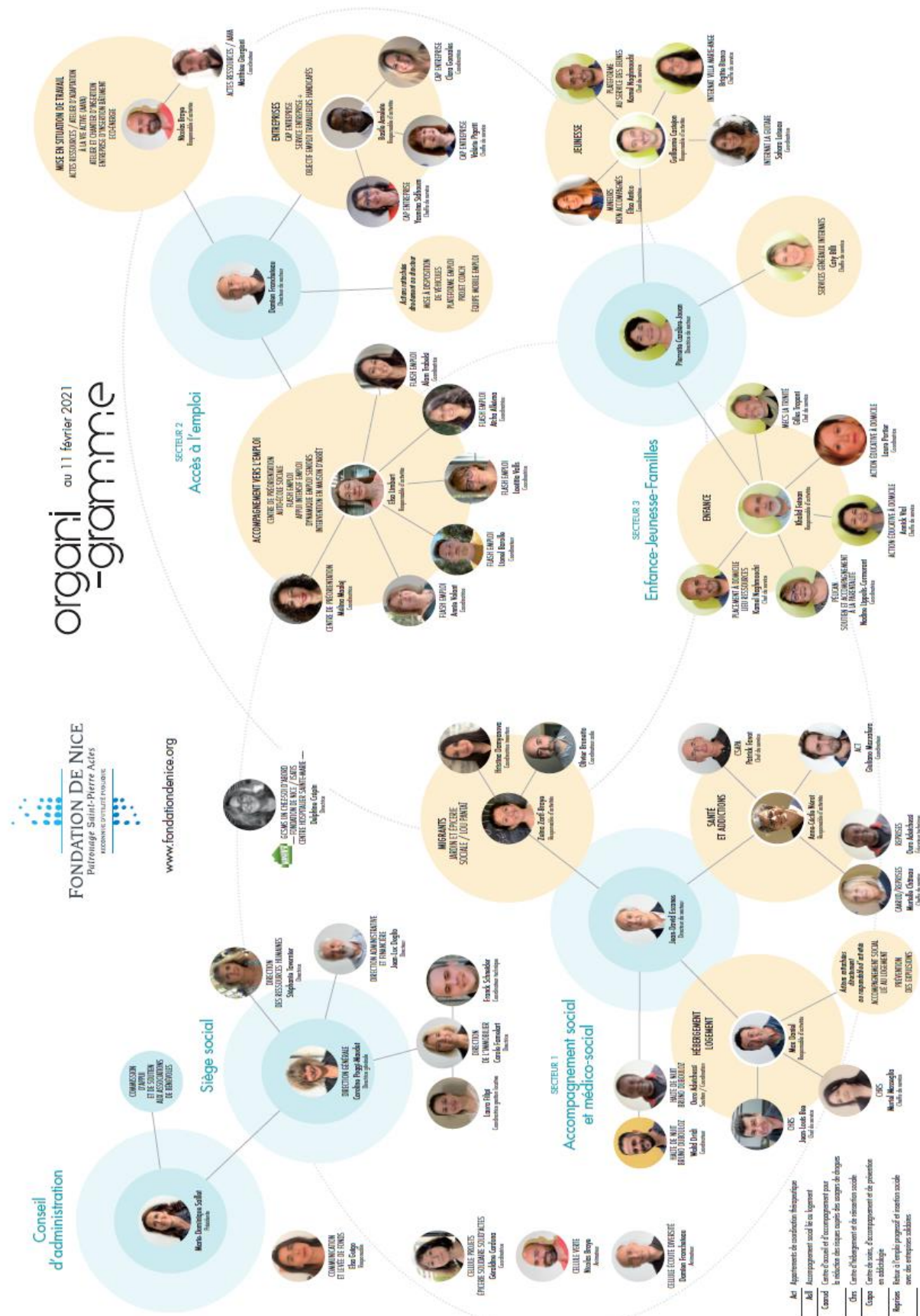
En effet, un domaine d’activité stratégique est un **ensemble qui partage les mêmes ressources**, affronte les mêmes « concurrents » et peut donc faire l’objet d’une stratégie spécifique. Les DAS sont des divisions des activités d’une organisation en segments homogènes. L’activité de l’entreprise peut ainsi être décomposée en **segments stratégiques** qui présentent les mêmes **facteurs clés de succès** à l’origine de la création de valeurs.

- Evolution du modèle économique : il ne s’agit pas de rechercher des économies d’échelle cependant la question économique ne peut être ignorée dans certains services de la Fondation. La reconfiguration de l’organisation hiérarchique sera vigilante à ne pas augmenter le nombre de cadres sauf en cas d’accroissement d’activités et création de nouveaux projets et/ou services.

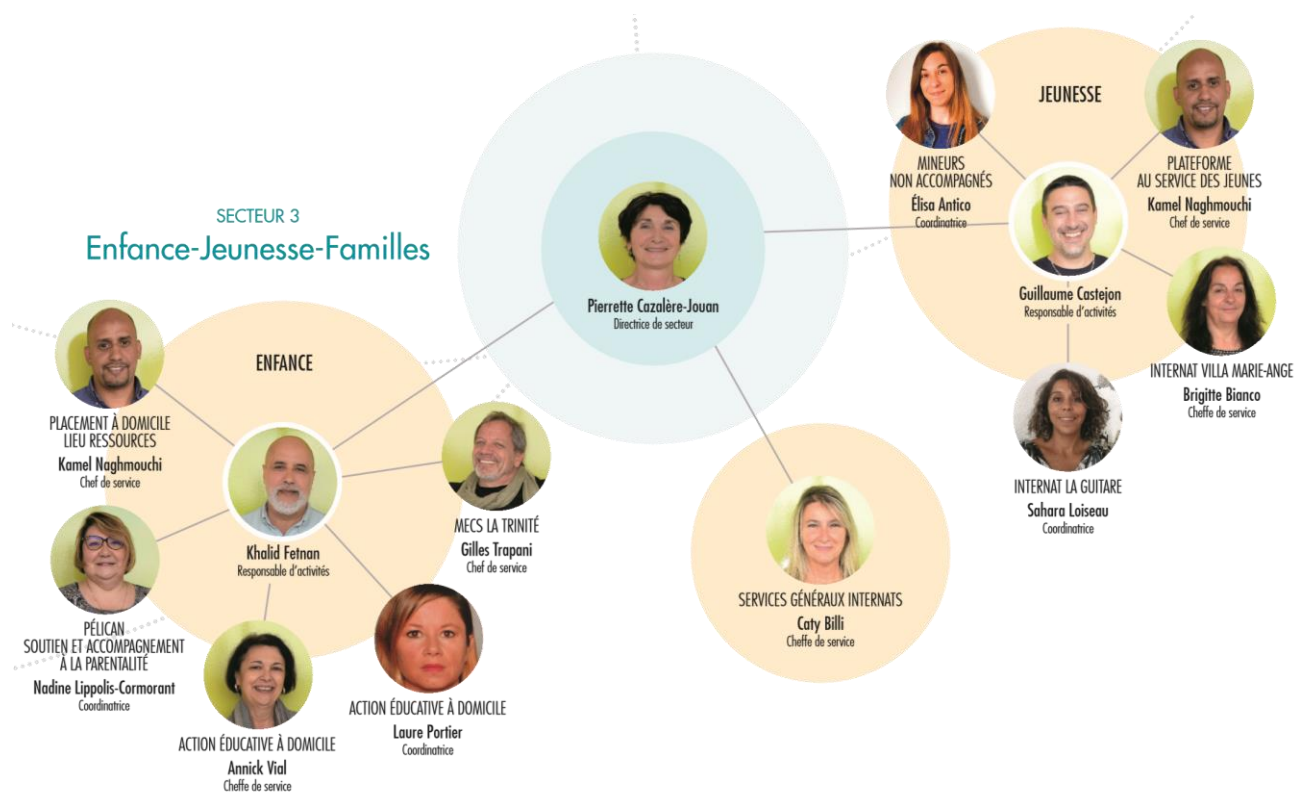
En synthèse, il est utile de rappeler qu’une note présentant les enjeux de notre secteur ainsi que de la stratégie de la Fondation a été communiquée à tous les salariés en septembre 2018 pour sensibiliser et favoriser l’appropriation des évolutions engagées et à venir. Cette réorganisation s’inscrit dans la parfaite continuité de ce document joint en annexe.

En conclusion, il s’agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d’évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques (développement du pouvoir d’agir et innovation), afin d’accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

2.3.2 Organigramme de la Fondation de Nice



2.3.3 – Organigramme du Secteur Enfance-Jeunesse-Familles



2.3.4 Une équipe investie et pluridisciplinaire

- Chef de Service : 1 ETP
- Secrétaire Administrative : 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 1 ETP
- Psychologue Clinicienne : 1 ETP
- Educateurs Spécialisés : 8 ETP

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LES EDUCATEURS :

Au nombre de huit, les éducateurs(trices) sont les référents centraux des mesures d'AED.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- D'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED
- D'activités extérieures individuelles ou familiales ;
- D'un travail avec les différents partenaires.

ACTIVITES DES EDUCATEURS	2019	2020
Visites à Domicile	1354	975
Entretiens au service	524	295
Sorties avec les Familles	323	75
Entretiens téléphoniques en période de confinement	-	548
Sorties avec les Enfants / Fratries	498	189
Points Scolaires	347	217
Points techniques MSD	52	36
Rencontres Familles MSD AED	34	28
Audiences	9	2

Pour 2020, encore une fois, année très particulière, nous constatons :

- Une très forte baisse des VAD,
- Baisse des entretiens effectués au service,
- Une forte chute du nombre de sorties avec les familles,

En revanche nous constatons aussi :

- Une très forte augmentation des appels téléphoniques.

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Elle intervient en fonction des objectifs déterminés entre la MSD et la famille. Elle aide à la gestion du quotidien et du budget :

- Entretiens et interventions au service AED ou à domicile,
- Accompagnement dans les démarches administratives,
- Animation d'actions collectives (travail avec les familles sur la gestion des budgets, sur l'organisation des temps familiaux).

ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	2019	2020
Visites à Domicile	122	100
Entretiens au service	98	71
Accompagnement administratif	151	158
Activités collectives	11	3

En 2020, malgré le confinement et les difficultés liées à la crise sanitaire, la CESF a continué un travail de soutien et d'accompagnement des familles sur les actes administratifs et demandes d'aides ainsi que l'orientation vers l'épicerie sociale en fonction de leurs besoins.

Rappelons que la CESF intervient pour des objectifs précis tels que demandés par les RMSD mais peut aussi être sollicitée par un éducateur de l'équipe qui repère une famille avec des difficultés liées au budget, à la régularisation des droits, à l'organisation du logement, à la gestion des repas, etc... C'est dans ce cadre que la CESF accompagne l'éducateur lors d'une VAD, elle fait un point avec les adultes et évalue le bien-fondé d'une éventuelle intervention. Elle négocie alors des objectifs. Ce travail est validé par la coordinatrice, puis une demande d'« Ajout d'Objectifs CESF » est adressée à la RMSD qui a le pouvoir de validation.

LA PSYCHOLOGUE :

Elle intervient dans le cadre d'entretiens à l'AED et, selon les cas, pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées et de Menton, dans des locaux mis à notre disposition par les MSD.

Elle anime différents types d'entretiens :

- Entretiens familiaux ;
- Entretiens de couple ;
- Entretiens Parent/Enfants ;

Et, dans le cadre du partenariat, elle est en lien avec les services de suivi psychologique qui accompagnent les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED.

Les entretiens familiaux sont pluriprofessionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue qui anime et est responsable de ces séances.

Ils permettent de décrypter une situation familiale, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités subjectives de chacun, les points de butées dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible un changement du système.

L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.

La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants, son contenu, et sa durée (environ deux heures) sont un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE	2019	2020
Entretiens Familiaux :		
Proposés	108	95
Réalisés	45	41
Entretiens de Couple :		
Proposés	3	5
Réalisés	2	4
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant :		
Proposés	77	33
Réalisés	50	16
Entretiens Enfants/Fratries :		
Proposés	0	1
Réalisés	0	0
TOTAL ENTRETIENS REALISES	97	61
Rendez-vous partenaires	6	13

Comme pour les éducateurs ou la CESF, l'intervention de la psychologue a été impactée par la crise sanitaire. On peut observer tout de même que la proportion des entretiens familiaux réalisés reste toutefois importante au regard des difficultés mentionnées.

2.3.5 Supervision / Formations /Colloques

- Licence professionnelle : cadres intermédiaires des établissements sanitaires (1 salarié),
- Suivi des familles en référence à l'approche systémique,
- Premiers secours en santé mentale,

- Prévenir et gérer les situations difficiles,
- Intelligence collective,
- Développement du pouvoir d'agir.

Formation à La systémie

Au cours de l'année 2020 nous avons réalisé 2 journées de formation en systémie pour compléter la formation initiale. Rappelons que la « systémie » est une méthode d'intervention spécifique et que chaque éducateur spécialisé intervenant à l'AED doit être formé en continu à la systémie. Le postulat de départ de la systémie réside dans le fait qu'une grande partie des difficultés ou troubles d'une personne trouve son origine dans une pathologie de l'ensemble des relations et des processus de communication. La systémie est donc le fruit de rencontres interdisciplinaires appliquées aussi bien aux systèmes mécaniques qu'aux relations humaines. Le service AED s'efforce de restaurer les compétences parentales, de responsabiliser les parents dans leur rôle « en faisant avec » plutôt que de « faire à la place de ».

C'est ainsi que la formation « Perfectionnement des méthodologies de prise en charge des familles en référence à l'approche systémique » a été organisée après le 1^{er} module de formation intitulé « Suivi des familles en référence à l'approche systémique » réalisé en 2019. Cette suite d'une durée de 42 heures s'est déroulée sur 2 jours en 2020, 24 et 25 septembre. Compte tenu des difficultés de regroupement liées à la crise sanitaire, nous avons annulé des regroupements. Elle se poursuivra en 2021 et permettra aux participants de :

- Renforcer leur connaissance en matière de théorie des systèmes avec son approche de la complexité ;
- S'initier au modèle de décodage chronologique des trajectoires de ces familles et de leurs enfants ;
- Élaborer des hypothèses de travail organisées dans un plan d'action éducatif sans oublier la visée psychothérapeutique ;
- Se donner les moyens de mettre en évidence des indications de réussite de l'action.

2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES

Le plan annuel d'investissement a été prévu sur une durée de 3 ans 2020-2022 afin de se caler sur les dates du CPOM.

Le plan d'investissement Investissements et travaux réalisés en 2019

Renouvellement scooter Direction..... 4 803,97 €

Matériel informatique..... 1 036,00 €

Total : 5 839,97 €

Maintenance et sécurité

L'entretien des locaux de Gassin est effectué par une entreprise extérieure. Les contrats de maintenance sont signés et ont été mutualisés au niveau du siège de la Fondation. Une note interne de la direction générale a précisé la réorganisation des interventions des techniciens des services techniques du siège et la consigne est de faire appel désormais à des prestataires extérieurs pour l'entretien sur site. Un registre de sécurité est tenu à jour pour l'ensemble du site au secrétariat de l'AED. Suite aux directives et consignes issues de la circulaire n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulières pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, nous avons réajusté la procédure liée aux protocoles attentat, un plan de mise en sûreté général sur le secteur a été rédigé avec eux, acheté des malles de survie, précisé sur les plans pour chaque établissement les lieux de confinement. Les exercices de confinement réalisés avec tous les personnels avec l'association secourir 06, en 2019, seront à renouveler en 2021.

Emprunts en cours

L'emprunt concernant l'acquisition se terminera en 2033.

2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS

CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Écart
62 521,39 €	56 900 €	46 060,28 €	-10 839,72 €

Cet écart s'explique essentiellement par une économie importante durant la période de confinement (moins de trajets, de frais postaux, de carburant, etc.) qui a vu une activité se réduire sur les Lignes :

- Ligne 606, qui concerne le carburant, fournitures administratives, etc. avec une économie de 4 668.01€
- Ligne 611, ligne qui concerne les activités de loisirs et de vie sociale avec un écart de 3 372 €
- Ligne 624 qui concerne le transport avec une économie de 3 512,54€

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Écart
595 485,91 €	597 751,00 €	532 480,38€	-65 270,62 €

La baisse de plus de 10% sur les dépenses de salaires s'explique principalement par le non-remplacement des absences de la cheffe de service tout au long de l'exercice 2020

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Écart
134 101,11 €	136 275,00 €	127 600,87 €	-8 674,13€

La crise sanitaire a impacté aussi les travaux prévus de réparations et de réaménagement au service au service. Nous avons un écart de 4 396,86€ sur les dotations aux amortissements et avons effectué 1000€ sur 4000€ prévu pour réparations.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Écart
792 108,41 €	790 926,00 €	706 141,53 €	-84 784 €

PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Écart
789 347,00 €	790 926,00 €	790 926,00 €	

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Écart
17 785,51 €		106,28 €	106,28 €

Les produits réalisés de **106.28€** concernent des remboursements de garde d'enfants

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Écart
809 632,51 €	790 926,00 €	791 032,28 €	106,28 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent de 84 890,75 €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de - 5 719,00 €

La demande de résultat à affecter est de 79 171, 75 €.

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat dans le cadre de la consolidation des différents établissements et des services inclus dans le CPOM (cf note générale du secteur sur l'analyse des comptes administratifs).

III – CONCLUSION

L'année 2020 restera comme une année très particulière dans l'histoire de ce service. Toutefois, contrairement à l'année 2019 qui a vu avec une baisse significative du nombre de mesures et malgré le confinement lié à l'épidémie du Covid 19, nous enregistrons une progression du nombre de mesures.

Pour 2021 nous allons réaliser les projets mis entre parenthèse en 2020 pour cause de Covid 19 :

- Poursuivre la formation des personnels via leur **perfectionnement des méthodologies de prise en charge des familles en référence à l'approche systémique. L'objectif est le développement des compétences.**
- Poursuivre les ateliers de recueil de la parole des enfants et des parents dans nos locaux à Gassin. Ces ateliers visent la participation et l'implication des familles dans le suivi éducatif de leurs enfants.
- Poursuivre l'organisation de transferts en direction des parents et leurs enfants encadrés par nos travailleurs sociaux. Ces transferts permettent, non seulement d'observer les enfants et leurs parents dans un cadre inhabituel, mais également d'échanger avec les familles sur les principes éducatifs de chaque parent.
- Enfin, nous allons établir un partenariat avec les associations « L'Entre-pont » et le 109, pôle de cultures contemporaines, afin de promouvoir l'accès à l'art et à la culture pour nos publics jeunes dans le cadre de l'évènement artistique et culturel « C'est mon patrimoine ! ».

Rappelons que ces projets entrent dans les principes d'intervention de notre secteur et notamment dans celui du pouvoir d'agir. Le concept de « **pouvoir d'agir** », que notre Fondation développe depuis deux ans, est au cœur de notre pédagogie.

Il s'agit pour les professionnels que nous sommes d'avoir une manière différente d'aborder la relation. L'éducateur n'est plus dans un rôle de sachant ou d'expert : il ne s'agit plus d'exercer un « **pouvoir sur** » mais plutôt un « **pouvoir avec** ». En organisant ces ateliers et ce transfert, nous mettons en situation les personnes accompagnées, nous affirmons comme principe leur capacité à agir et à développer leur créativité. Il ne s'agit pas d'être dans la prescription avec la personne accueillie mais dans un changement qui se construit avec eux.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

